Image not found or type unknown

2 Amendes par 2 agents différents

Par **jymmy39**, le **29/12/2014** à **16:20**

bonjour, je roulais et dépassé une voiture;1ier pv 90e pour dépassement dangereux ^par un gendarme en civile dans une voiture civile (qui a mon avis rentrait de faire ses courses.)cette même voiture me colle au train et me suis jusque chez moi 2ieme pv pour excès de vitesse et intervention de la gendarmerie que ce même avait appelé par téléphone.le 1ier pv est d'un agent verbalisateur no..... et le deuxième par un autre agent ????donc au totale je m'en tire avec 180 e d'amendes et 3 points est-ce bien normal???? merci pour votre avis et éventuellement que faire?

Par **janus2fr**, le **30/12/2014** à **10:15**

Bonjour,
Vous parlez d'un PV pour excès de vitesse, mais est-ce bien le cas ? Un tel PV ne peut être mis que suite à un contrôle avec un appareil de mesure (radar).
N'est-ce pas plutôt un PV pour vitesse inadaptée eu égard aux circonstances (article R413-17) ?

Par **jymmy39**, le **30/12/2014** à **10:47**

oui, mais sans radars et ce par 2 gendarmes différents enfin tout ce qui écrit dans mon message.oui c'est égard aux circonstances.

Par **janus2fr**, le **30/12/2014** à **10:49**

Dans ce cas, je ne vois rien d'anormal ici.
Je vous rappelle qu'un gendarme, qu'il soit en uniforme ou non, est gendarme 24/24-7/7 et peut vous verbaliser.

Par **jymmy39**, le **30/12/2014** à **10:58**

ok mais ce qui me surprends le plus c'est 2 numéros d'agent différents alors ou était le

second????

Par **janus2fr**, le **30/12/2014** à **11:05**

Vous dites vous-même :
[citation]intervention de la gendarmerie que ce même avait appelé par téléphone[/citation]
Il y avait donc plusieurs gendarmes, celui dans le véhicule que vous avez dépassé et ceux qui sont intervenus ensuite.

Par **jymmy39**, le **30/12/2014** à **11:08**

oui ok mais ceux qui sont intervenus n'ont rien vu!!!!!

Par **janus2fr**, le **30/12/2014** à **14:17**

De la même façon, par exemple, que lorsque vous êtes contrôlé au radar avec interception plus loin. L'agent qui vous intercepte et qui dresse le PV n'a rien vu, il agit suivant les constatations de celui qui tient le radar quelques centaines ou milliers de mètres avant...

Par **SansPseudo**, le **05/01/2015** à **11:06**

Beau cadeau de Noël !!!
Va falloir vous trouver une conductrice [smile36]
Mar.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés